

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 13

Séance du 1^{er} octobre 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 1^{er} du
mois d'octobre à 18 h 00, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 25/09/2025
Date de transmission : 07/10/2025
Date de mise en ligne : 08/10/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme CHOQUET Sylvie (pouvoir à M. BACHMANN Florian), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge (pouvoir à M. RIBSTEIN André), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à Mme RINQUEBACH Ariane), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. KNIBIELY Philippe (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. PILLERI Angelo, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

13^{ème} QUESTION

Désignation du lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur l'exploitation et le développement d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n°2025-150)

Au titre de sa compétence en matière de création et d'entretien d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE), Saint-Louis Agglomération a mis en service un réseau de 40 points de charge, répartis sur le territoire de 10 des communes membres.

Par délibération n°2025-058 du 24 avril 2025, le Conseil de Communauté a approuvé la fin d'exploitation de ce réseau de bornes de recharge dans le cadre d'une mission de service public à compter du 1^{er} janvier 2026 et a autorisé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à sélectionner un opérateur privé en vue de l'exploitation et du développement d'un réseau privé de bornes de recharge à compter de cette même date.

Le règlement de l'AMI a été publié le 29 avril 2025. Quatre opérateurs ont déposé une proposition dans les délais impartis. Conformément à l'article 10.3 du règlement de l'AMI, des négociations ont ensuite été engagées avec les trois candidats suivants :

- E-TOTEM
- Easy Charge
- IZIVIA

Deux tours de négociations ont été organisés, le 24 juillet 2025 et le 03 septembre 2025, les opérateurs invités à négocier ayant été entendus par un jury composé d'élus et des services de Saint-Louis Agglomération. À l'issue de la phase de négociations, les candidats ont été invités à remettre une proposition finale.

Le rapport d'analyse des propositions finales rend compte du déroulement de la procédure et des motifs du choix de l'opérateur qu'il est proposé de retenir.

Au vu de l'analyse des propositions finales sur la base des critères d'attribution issus du règlement de l'AMI, la proposition de la société E-TOTEM apparaît comme la mieux classée, notamment au regard des avantages suivants :

- Une stratégie de panachage entre petites puissances sur zones résidentielles ou longues durées et hautes puissances sur zones fréquentées avec un nombre important de points de charge ;
- Une reprise et une mise à niveau de toutes les stations existantes soit les 40 Points de Charge existants ;
- Un calendrier de déploiement et de renouvellement du matériel clair et détaillé, avec une première phase de déploiement arrivant à échéance fin juin 2026 et une seconde phase de déploiement arrivant à échéance fin mai 2027 ;

- Un niveau élevé de redevance d'occupation du domaine public, estimable à un montant total de 580k€ sur la durée du contrat, qui bénéficiera aux communes ou à l'agglomération, en fonction du domaine public concerné.

Sur avis du jury, le Président propose de retenir la Société E-TOTEM comme lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt portant sur le financement, le déploiement et l'exploitation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Il est précisé que l'AMI débouchera sur la conclusion avec l'opérateur retenu :

- d'une « convention-cadre » de partenariat liant Saint-Louis Agglomération et le lauréat de l'AMI, qui viendra définir et encadrer les conditions générales d'occupation du domaine public qui seront communes à l'exploitation et l'implantation de chaque IRVE ;
- de conventions d'occupation du domaine public (CODP) spécifiques à chaque emplacement, en application de l'article L 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), lesquelles devront respecter les conditions et prescriptions formalisées au sein de la « convention-cadre ». Les CODP seront conclues avec les communes d'implantation des bornes de recharge ou avec la Communauté d'Agglomération pour la voirie communautaire et les parcs de stationnement relevant de la compétence de Saint-Louis Agglomération.

Une mise au point des documents contractuels devra être réalisée postérieurement à la désignation du lauréat de l'AMI et avant leur signature.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le choix de la société E-TOTEM comme lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt ;
- d'approuver la convention-cadre de partenariat et le projet de convention d'occupation du domaine public annexés à la présente délibération et d'autoriser la mise au point des documents contractuels avec le lauréat de l'AMI ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer, après leur mise au point, la convention-cadre de partenariat et les conventions d'occupation du domaine public nécessaires à la reprise ou l'implantation de bornes de recharge sur le domaine public communautaire par le lauréat de l'AMI ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 03 octobre 2025

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

